

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

### UE 29 Pratique transversale: agir en tant que futur technologue en imagerie médicale III

Code	PAT13B29TI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	25 C	Volume horaire	742 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie WRONA ( <a href="mailto:sylvie.wrona@helha.be">sylvie.wrona@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	250		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement vise à développer la mise en pratique en milieu professionnel des l'ensemble des compétences visées par la formation dans les modalités de radiologie conventionnelle, de scanner, de médecine nucléaire et imagerie hybride, d'imagerie par résonance magnétique et dans les spécificités de l'imagerie échographique, interventionnelle et pédiatrique.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

#### Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.2 Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.4 Construire son projet professionnel
- 1.5 Adopter un comportement responsable et citoyen
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

#### Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 Respecter la déontologie propre à la profession
- 2.2 Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
- 2.3 Respecter la législation et les réglementations

#### Compétence 3 **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives**

- 3.1 Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
- 3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
- 3.3 Participer à la démarche qualité
- 3.4 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique

#### Compétence 4 **Concevoir les modalités de réalisation des examens et/ou traitements sur base de la prescription médicale**

- 4.1 Collecter l'ensemble des données liées au patient, à sa ou ses pathologies et à l'examen prescrit
- 4.2 Etablir la liste des interventions spécifiques en utilisant les normes et les protocoles
- 4.3 Evaluer la pertinence de son analyse, et proposer d'éventuels réajustements

#### Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- 5.2 Utiliser les outils de communication existants

- 5.3 Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
- 5.4 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Effectuer les divers examens et participer aux traitements repris dans la liste d'actes autorisés**
  - 6.1 Préparer le patient en vue de l'examen ou du traitement
  - 6.2 Adapter sa prise en charge à l'état du patient et à sa capacité de collaborer
  - 6.3 Préparer, réaliser et surveiller l'administration de substances médicamenteuses à but diagnostique et/ou thérapeutique
  - 6.4 Contrôler, préparer et utiliser les appareils requis
  - 6.5 Assurer le suivi de l'examen surveillance et conseils
  - 6.6 Assister le médecin lors de techniques invasives, d'examens ou de traitements particuliers
- Compétence 7 **Assurer une qualité d'image interprétable par le médecin**
  - 7.1 Participer au contrôle de qualité de la chaîne d'acquisition d'images
  - 7.2 Traiter les images obtenues
- Compétence 8 **Veiller à la sécurité**
  - 8.1 Apprécier les risques spécifiques
  - 8.2 Appliquer les mesures de sécurité et de radioprotection
  - 8.3 Informer les patients et les différents partenaires sur les risques et les effets des rayons ionisants

### Acquis d'apprentissage visés

Cf. carnet de route spécifique à chaque discipline

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PATI2B21TI

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PATI3B29TIA	Activités d'intégration professionnelle: enseignement clinique, stages, séminaires, prestations techniques, éducation à la citoyenneté	730 h / 25 C
PATI3B29TIB	Titulariat informatif	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 250 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PATI3B29TIA	Activités d'intégration professionnelle: enseignement clinique, stages, séminaires, prestations techniques, éducation à la citoyenneté	250
PATI3B29TIB	Titulariat informatif	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

## **5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Cette unité d'enseignement est obligatoirement la dernière évaluation de fin de cursus.

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : technologue en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelle: enseignement clinique, stages, séminaires, prestations techniques, éducation à la citoyenneté			
Code	15_PATI3B29TIA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	25 C	Volume horaire	730 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Sylvie WRONA</b> ( <a href="mailto:sylvie.wrona@helha.be">sylvie.wrona@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	250		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer la mise en pratique en milieu professionnel des l'ensemble des compétences visées par la formation dans les modalités de radiologie conventionnelle, de scanner, de médecine nucléaire et imagerie hybride, d'imagerie par résonance magnétique et dans les spécificités de l'imagerie échographique, interventionnelle et pédiatrique.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cf. carnet de route spécifique à chaque discipline

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Journée d'intégration  
 JFR Paris  
 Stage en scanner  
 Stage en médecine nucléaire  
 Stage en résonance magnétique  
 stage en échographie / pédiatrie / radiologie interventionnelle  
 AIP préparatoire au stage de médecine nucléaire  
 Cf. carnet de route spécifique à chaque discipline

### Démarches d'apprentissage

L'étudiant est intégré dans le milieu professionnel, où l'ensemble des prestations liées à son niveau d'apprentissage lui sont accessibles

### Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi continu de l'étudiant par les professionnels de terrain et les MFP  
 Suivi du parcours par le conseil de stage intermédiaire

### Sources et références

Communiquées lors des activités d'enseignement

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Carnet de directives pour les rapport  
Carnet de route par discipline  
Document processus

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Se référer aux rubriques ci-dessous.

L'AIP préalable au stage de médecine nucléaire constitue un pré-requis à l'accès au stage de cette modalité d'imagerie médicale.

L'accès aux stages du Bloc 3 sera régi par la réussite aux activités d'apprentissages suivantes:

Technique de positionnement, d'acquisition et de formation d'images - Pharmacologie: scanner

Technique de positionnement, d'acquisition et de formation d'images - Pharmacologie: médecine nucléaire et imagerie hybride

Technique de positionnement, d'acquisition et de formation d'images - Pharmacologie: résonance magnétique

Technique de positionnement, d'acquisition et de formation d'images - Pharmacologie: radiologie conventionnelle

En cas de cote inférieure à 10/20 pour l'une de ces activités, une interrogation préalable au stage sera planifiée. La réussite de celle-ci sera exigée pour l'accès au stage. En cas de nouvel échec, l'étudiant se verra refuser l'accès aux stages et se verra attribuer un PP à l'UE.

En cas d'échec à l'issue du second quadrimestre, c'est-à-dire une note globale inférieure à 50 % pour les activités d'intégration professionnelle, l'étudiant-e représentera certaines activités et certains moments d'évaluation. Il en sera de même pour les étudiant-e-s présentant un parcours incomplet. Les activités et moments d'évaluation à représenter seront décidés par les membres du conseil de stage, de sorte à permettre à l'étudiant-e de pallier à ses insuffisances et ainsi de valider son parcours. Ce, pour peu que les conditions matérielles le permettent.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	100	Evc	100
Période d'évaluation						

Evc = Évaluation continue

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 250

### Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

# Bachelier : technologique en imagerie médicale

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Titulariat informatif			
Code	15_PATI3B29TIB	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie WRONA ( <a href="mailto:sylvie.wrona@helha.be">sylvie.wrona@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE29 : Pratique transversale: agir en tant que futur technologue en imagerie médicale 3

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage pour pouvoir:

- Décrire des situations vécues ou rapportées, en dépassant les impressions
- Gérer son métier d'apprenant, sur base d'analyse du règlement des études et des examens
- Analyser son profil d'apprentissage et adapter les stratégies de travail en fonction des résultats.
- Comprendre sa responsabilité sur base d'analyse de son relevé de notes au regard du décret paysage

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Rappeler le fonctionnement de l'école (visite de l'école, différents documents sur la vie pratique à l'école)  
 Expliquer le règlement des études et des examens, suivi personnalisé sur rendez-vous  
 Expliquer les différentes évaluations (cours théoriques et stages)  
 Savoir vivre (rappel des règles de politesse, respect)

### Démarches d'apprentissage

Exposé magistral, travaux de groupe, rencontre individuelle par rendez-vous

### Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontre individuelle par rendez-vous

### Sources et références

Néant

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
- Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
- Décret paysage
  - REE
  - Complément du REE pour les AIP
  - Procédure d'évaluation des AIP

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Évalué en continu dans le parcours de stage par le biais des compétences

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

### Dispositions complémentaires

En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).